

MOTION LPPR

A l'heure actuelle, aucun projet de loi n'a été déposé et nous ne pouvons pas nous fier qu'aux rapports remis le 23 septembre au MESRI pour anticiper ce qui va nous être proposé. Ceux-ci ne vont pas dans le bon sens. Le gouvernement Macron continue d'immiscer les acteurs privés dans les différentes branches de l'ESR. L'intensification des financements privés par les entreprises de la recherche risque à terme de se substituer aux financements publics. De plus, cette LPPR propose dans ses rapports de «développer la recherche partenariale entre public et privé et convertir les résultats de recherche en innovation». Même si le besoin d'innovation est nécessaire à la poursuite de la croissance dans notre pays, celle-ci ne peut pas se faire à marche forcée au détriment de la liberté des doctorant·e·s et des chercheur·se·s de mener des approches critiques. Celle-ci ne sera pas attaquée directement. En revanche, en favorisant la multiplication des appels à projet, le financement des recherches risque de devenir prépondérante dans le choix des chercheur·se·s par rapport au choix de la thématique, du sujet et de l'angle de recherche.

Par exemple, dans le cas des SHS, le rapport préconise de les rapprocher des sciences

dures pour favoriser une approche pluridisciplinaire, en multipliant les appels à projet grandement financés allant dans ce sens et d'autre part en continuant de diminuer progressivement le financement de la recherche non réalisée dans le cadre d'appels à projets. Or, les SHS, notamment la sociologie, vit un profond clivage épistémologique entre d'un côté l'école post-bourdiesienne de la sociologie critique, aujourd'hui majoritaire dans le spectre de la sociologie française, et l'école post-boudoniste portée par Gerald Bronner, fervent défenseur de l'introduction de sciences dures dans les analyses sociologiques. Dès lors, est-ce à l'Etat de manière insidieuse de faire un choix sur quelle école favoriser nonobstant l'état de la recherche dans les deux domaines ? Nous ne le pensons pas.

Enfin, cette future LPPR assume une précarisation et une élitisation des chercheur·se·s. D'abord par la contractualisation de certains·es avec des contrats courts comme les "tenure tracks" accroissant de fait leur précarité et l'impossibilité pour eux de prévoir de manière sereine leur avenir dans la recherche et donc dégradant la qualité de celle-ci. Et de l'autre une surrémunération pour une frange très limitée des professeurs d'Université favorisant une vision élitiste de la recherche. Le tout avec une intensification de l'évaluation des chercheur·se·s qui a déjà montré ses limites et pose tout autant de problèmes par rapport à la liberté académique.

Devant tous ces constats, nous ne pouvons pas soutenir la future LPPR qui verra le jour. Toutefois, l'UNEF est favorable à une loi pluriannuelle de programmation de la recherche qui donne des moyens à la recherche publique en limitant les appels à projet